

(¹)

(N° 46.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

RÉUNION DU 21 MAI 1907.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1907.

*(Voir les n^{os} 4, 83, session de 1906-1907, de la Chambre des Représentants,
et 33, même session, du Sénat.)*

Présents: MM. ALLARD, Président; DELANNOY, le Comte d'URSEL,
HANREZ, LE CLEF et CAPPELLE, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1907, voté par la Chambre en séance du 15 mars 1907 par 96 voix contre 21, s'élève à la somme de trois millions cent et un mille francs (3,101,000), soit une augmentation de cinq mille francs (5,000) sur les crédits affectés pendant l'exercice antérieur.

L'augmentation se trouve justifiée dans la note préliminaire et votre Commission, à l'unanimité sauf deux abstentions, vous propose l'adoption du Projet de Loi.

Le Rapporteur,
A. CAPPELLE.

Le Président,
ALLARD.